

**ICOMPTRE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUILLET 2019**

Présents : Mrs Alain NOUZIERES, Hervé JAMMES, Patrick TOPPIN, Alain CORTEMBOS, Jean-Louis LESTRADE, Bernard MAGNAC et Mmes Brigitte DELPRAT, Isabelle LOUDES, Cécile DUBRUILLE ET Fabienne BOYAVAL

Absents excusés :

Absent représenté :

Secrétaire de séance : Isabelle LOUDES

CHARTRE QUALITE 2019 – LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Suite à la ré-expertise du village d'AUTOIRE, la commission qualité a confirmé le classement d'AUTOIRE parmi Les Plus Beaux Villages de France,
L'association des Plus Beaux Villages de France demande au conseil municipal d'approuver la signature de la Charte Qualité 2019,
Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du classement de village d'AUTOIRE et autorise Monsieur le Maire à signer la Charte Qualité 2019.

CHOIX DES PANNEAUX ENTREE HAMEAU SEGONZAC ET BOURG D'AUTOIRE

Comme convenu lors du dernier conseil municipal, des panneaux incitant au ralentissement dans le hameau de Ségonzac et le bourg d'AUTOIRE ont été proposé à l'équipe municipale,
Le choix des élus se porte sur un panneau encadré par une bande rouge, avec des dessins d'enfants et l'inscription « Pensez à nous, Ralentissez ! »
Le hameau de Ségonzac étant traversé par la route départementale il convient de voir avec le Département afin de savoir si il est préférable de mettre ce type de panneau ou de limiter la vitesse à 50 km,
Bernard MAGNAC demande si ces panneaux peuvent également être posés à Frouge, le hameau de Frouge étant traversé par une route communale et déjà limité à 50 km/heure, il est préférable de laisser la limitation de vitesse.

POINTS DIVERS

☛ Alain NOUZIERES fait part au conseil municipal d'un courrier envoyé par CAUVALDOR suite à la demande de modification du pavage (remplacement des pavés à joints enherbés par des joints ciments) afin de faciliter l'entretien, cette modification engendre une plus-value estimée par le bureau d'études à 26 481.90 € H.T.

Ce changement ne pourra être pris en compte qu'après accord de l'architecte des Bâtiments de France, et acté par une délibération du conseil municipal,
Le montant du surcoût étant un peu élevé Monsieur le Maire va prendre contact avec CAUVALDOR afin d'avoir des précisions.

➡ Suite au réaménagement d'une petite portion du chemin allant à la cascade, (terrain acheté à Mme DUBRUILLE et Mr PELTIER), le réaménagement est totalement fini, le coût total s'élève à 3 091 euros (géomètre, achat terrain, frais notaire, ganivelle, clôture et main d'œuvre -APIE-)

Vu le Maire, Alain NOUZIERES